

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2009

Nbre de Conseillers :	29
En Exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	5
Absents excusés	0
Absents :	0

L'an **DEUX MIL NEUF**, le **QUATRE JUIN** à 20 heures, Le Conseil municipal de la Commune de RIVES - Isère - dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie - Salle Séraphin BUISSET sous la présidence de Monsieur Alain DEZEMPTE, Maire.

Date de Convocation : 27 mai 2009.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs Alain DEZEMPTE, Jérôme BARBIERI, Catherine GOMMET, Lydia GRANDPIERRE, Jean-Pierre ROULET, Marie-Evelyne BOULANGER, Ali ZERIZER, Jean-Claude DEYON, Liliane ANNEQUIN-VIARD, Patrick NUGER, Philippe PARRAU, Doriana POUTEAU, Maria Alzira SILVA DOS REIS, Tahar ZITI, Catherine MILTGEN, Max BOUCHARD, Virginie RUBIO, Calogero PACE, Brigitte SELLIER, Sylvain FALCONE, Marilyn POIRÉ, Denis FARGIER, Sandrine TOP et Marie-Thérèse BERTRAND.

ONT DONNE PROCURATION :

Monsieur Michel BONSIGNORE	à	Monsieur Jérôme BARBIERI.
Madame Madeleine HAUTSON	à	Monsieur Philippe PARRAU.
Madame Dominique BARD	à	Madame Lydia GRANDPIERRE.
Monsieur Luis MARTINS OLIVEIRA	à	Monsieur Calogero PACE.
Monsieur Jean-Luc FONTAINE	à	Monsieur Denis FARGIER.

Virginie RUBIO a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 25 juin 2009.

Ouverture de séance à 20 heures.

A la demande des membres du groupe majoritaire Rives Gauche et en application de l'article L2121.21 du Code Général des collectivités territoriales, le registre des délibérations comportera le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Adoption du compte-rendu du 14 mai 2009.

Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 14 mai 2009 est approuvé **à l'unanimité** par les membres présents.

Une minute de silence est observée pour rendre hommage aux 228 victimes du vol Rio-Paris.

Monsieur le Maire souhaite un rapide rétablissement à Monsieur Jean-Luc FONTAINE.

Il informe l'assemblée du décès du papa de Monsieur Luis MARTINS au Portugal, ainsi que de l'hospitalisation du père de Madame Dominique BARD.

I. DOSSIERS PRESENTES PAR MONSIEUR LE MAIRE.

1. Logement de fonction pour le gardien de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

Monsieur le maire souhaite proposer la gratuité du logement de fonction pour nécessité absolue de service pour le gardien de l'Hôtel de Ville.

Le logement sera attribué selon les contre parties suivantes :

- gardiennage de l'Hôtel de Ville : ouverture et fermeture du bâtiment,
- ouverture et fermeture des cimetières,
- fermetures des gymnases durant l'absence des gardiens pour maladie, congés, récupération ou formation,
- si nécessaire, ouverture et/ou fermeture du portail de l'Orgère en remplacement de son gardien durant les congés annuels ou congés pour maladie.

La demande est motivée en raison du gardiennage de l'Hôtel de Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 34 de la Loi du 26 Janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité,

ARTICLE 1 : d'attribuer le logement de fonction situé au dernier étage de l'Hôtel de Ville, pour nécessité absolue de service.

L'agent devra s'acquitter de l'ensemble des charges annexes (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage,...).

II. COMMISSION VIE SCOLAIRE ET LAICITE.

1. Transports scolaires – Règle des moins de 3 km – Année scolaire 2009-2010.

Invitée par Monsieur le Maire, Madame Catherine GOMMET, Adjointe déléguée à la Vie Scolaire et à la Laïcité, rappelle à l'Assemblée que depuis de nombreuses années la Commune de RIVES prend en charge la participation demandée aux familles pour le transport scolaire des enfants dont le domicile est situé à moins de 3 km du collège. Cette mesure est prise afin d'assurer l'égalité de traitement des enfants et concerne les familles de Bois Vert et de la Courbatière.

Elle permet par ailleurs de limiter le trafic automobile aux abords des écoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer l'égalité des enfants face au service public des transports scolaires ;

CONSIDERANT la nécessité de privilégier les transports en commun ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité,

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Madame Catherine GOMMET informe l'assemblée que la commission scolaire a demandé la gratuité de la Ligne 10 pour les enfants étant scolarisés en primaire et au collège.

Monsieur Philippe PARRAU fait part d'un accord verbal de la part de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais mais il faut attendre le courrier de confirmation pour la rentrée 2009 – 2010.

III. COMMISSION SOCIALE.

1. Tarifs d'une sortie en famille organisée par le Centre Social Municipal.

Invitée par Monsieur le Maire, Lydia GRANDPIERRE – Adjointe à l'Action Sociale, informe l'assemblée que le Référent Famille du Centre Social Municipal, prévoit d'organiser une sortie en famille.

La date retenue est le samedi 27 juin et la destination sera celle du parc animalier Touroparc proposant aussi un espace avec des jeux d'eau, quelques attractions et un musée présentant des métiers du siècle dernier.

Ce parc est situé sur la commune de ROMANECHE THORINS à 40 km au nord de LYON.

Cette sortie famille s'inscrit dans le dispositif Vacances Solidaires de la Caisse d'Allocations Familiales et pourra à ce titre bénéficier d'un financement de 400 euros maximum versé par la Caisse d'Allocations Familiales.

L'objectif est de proposer une sortie loisirs à partager en famille, notamment pour les familles qui ne partiront pas en vacances cet été, et d'inciter les bénévoles intervenant sur les activités du Centre Social Municipal à participer afin de renforcer les liens avec les publics du Centre Social Municipal.

Les familles qui seront plus particulièrement sollicitées pour participer à la sortie sont celles connues de la Conseillère ESF, du service social, du CCAS, du Relais Emploi ainsi que les familles utilisatrices de l'éveil corporel, et de l'accompagnement scolaire.

L'information sera aussi relayée au niveau du Pôle Petite Enfance.

Le coût global de la sortie est constitué par un bus de 49 places (650 euros) et les tarifs d'entrée au parc (15,50 euros pour les + de 10 ans et 12 euros pour les – de 10 ans) soit 1.308 euros (si le car est complet) auxquels s'ajoutent le repas du chauffeur (15 euros) et les frais d'autoroute (20 euros).

Il est proposé d'établir la participation des familles pour cette journée à 5 euros par adulte et enfant de plus de 10 ans et 2 euros par enfant âgé de moins de 10 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir ce projet mené par le Centre Social Municipal,

APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité,

ARTICLE 1 : de fixer les tarifs suivants pour cette sortie familles : 5 euros par adulte et enfant âgé de plus de 10 ans, 2 euros par enfant âgé de moins de 10 ans.

IV. COMMISSION DES TRAVAUX ET DE L'URBANISME.

1. Avenants n°1 en plus-value au marché de travaux pour la réhabilitation d'un logement.

Monsieur Jean-Pierre ROULET, Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme, fait état de la situation concernant le marché de travaux relatif à la réhabilitation d'un logement à l'Hôtel de Ville.

Le montant du marché de travaux s'élève à 72 924.67 euro TTC, et a été notifié à l'entreprise MPC1 le 26 mars 2009.

Un avenant en plus-value est nécessaire suivant le rapport du maître d'œuvre :

Le programme de travaux a été établi avant que le locataire ne soit connu. Celui-ci, gardien de l'Hôtel de Ville, a souhaité apporter les modifications suivantes :

- Suppression du couloir de circulation entre les chambres et le séjour (démolition de cloison en plus-value et peinture des murs en moins-value).
- Remplacement de la douche par une baignoire.
- Sol souple PVC en remplacement de la vitrification du parquet.
- Création d'un placard supplémentaire.

Par ailleurs, il a été décidé de remplacer le faux-plafond en PVC par du placostyl (sans incidence financière) et de remplacer la canalisation en plomb d'alimentation en eau dans le couloir (mise en conformité).

Les travaux modificatifs engendrent une plus-value de 5 137.66 euros TTC (détaillé dans l'avenant n° 1) au marché de l'entreprise MPC1 titulaire du lot unique.

Le marché passe ainsi de 72 924.67 euros TTC à 78 062.33 euros TTC ce qui représente une augmentation de 6.58 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la nécessité des modifications à apporter,

VU la prise en compte des nouveaux éléments du coût des travaux,

VU l'article 20 du Code des Marchés Publics,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité,

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 en plus-value du marché de travaux de relatif à la réhabilitation d'un logement à l'Hôtel de Ville.

2. Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère – Investissements sur la voirie communale.

Invités par Monsieur le Maire, Monsieur Jérôme BARBIERI, Premier Adjoint délégué aux finances, et Monsieur Jean-Pierre ROULET, Adjoint délégué aux travaux, présentent au Conseil Municipal la liste des travaux d'investissement sur la voirie communale pour l'année 2009, ainsi que leurs montants prévisionnels :

• Rue Janin Coste.....	8 540.00 € H.T
• Route de Bois Vert.....	2 200.00 € HT
• Chemin des Vignes	12 540.00 € HT
• Impasse des ateliers.....	11 211.00 € HT
• Bas-Rives – Déchetterie.....	8 357.00 € HT

- Rue du 8 Mai 1945 2 508.00 € HT
- Parking Valfray..... 28 891.00 € HT

Soit un total général de 74 247 € H.T. (88 799.41 € T.T.C)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité,

ARTICLE 1 : de solliciter auprès du Conseil Général de l'Isère, au titre de la dotation territoriale, une subvention d'investissement sur la voirie communale pour les travaux dont la liste est jointe en annexe de la présente délibération.

V. QUESTION(S) DIVERSE(S) ET INFORMATION(S).

1. Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la Délégation que le Conseil Municipal lui a faite.

5 mai 2009 – Signature d'une convention pour la mise à disposition d'un bâtiments municipal à l'Amicale du Bourg Bouillon et à Union Cycliste Rivoise.

CONSIDERANT la demande de prêt d'un bâtiment, par deux associations rivoises, l'Amicale du Bourg Bouillon et l'Union Cycliste Rivoise, pour l'organisation d'un pucier prévu le 6 septembre 2009,

VU la convention établie par la Ville de RIVES, proposant à l'Amicale du Bourg Bouillon et à l'Union Cycliste Rivoise, la mise à disposition gratuite du gymnase municipal, pour une période de deux jours, du 5 septembre au 6 septembre 2009,

LE MAIRE DECIDE

Article 1 - De signer la convention à intervenir entre la Commune de RIVES, l'Amicale du Bourg Bouillon et l'Union Cycliste Rivoise, pour la mise à disposition temporaire, à titre gratuit, du gymnase municipal, pour l'organisation d'un pucier, le 6 septembre 2009.

2. Information sur la mise en place du RSA (Revenu Social d'Activité).

Madame Lydia GRANDPIERRE, Adjointe déléguée à l'action sociale, informe l'assemblée de la substitution du RSA aux dispositifs du RMI (revenu minimum d'insertion) et de l'allocation de parent isolé.

La mise en place du RSA est une compétence partagée entre l'Etat et le Département. Cela représente sur le Pays Voironnais environ 3500 demandes. Une simulation peut être faite sur Internet via le site de la Caisse d'Allocations Familiales. L'atelier Relais Emploi se tient à la disposition des Rivois pour les aider à faire leur simulation.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de cette réforme est d'aider les personnes bénéficiant de minima sociaux à reprendre un travail sans que cela n'engendre une perte globale de ressources.

Le nombre de personnes potentiellement bénéficiaires sur le pays voironnais est très élevé, signe d'une certaine paupérisation inquiétante du territoire.

Monsieur Jérôme BARBIERI signale en outre que le Conseil Général rencontre des problèmes pour mettre en place cette mesure, pour que ce soit un dispositif de réelle réinsertion professionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Philippe PARRAU informe que les travaux d'enfouissement de la fibre optique posent un problème de circulation à la Ligne 10 qui ne dessert plus le Bas-Rives.

Intervention de Monsieur Patrick NUGER.

Je souhaitais rappeler au conseil municipal que l'on célèbre aujourd'hui en Chine, sous haute surveillance, le 20^{ème} anniversaire des évènements de Tiananmen.

Ces évènements faisaient suite à d'autres mouvements qui avaient eu lieu en 1983, 1985 mais aussi fin 1986 et début 1987.

Les étudiants mais aussi des professeurs de l'enseignement supérieur, des intellectuels bientôt suivis par des ouvriers souhaitaient ajouter aux quatre projets de lois de modernisation de Deng Xiaoping une cinquième proposition qui était celle de la démocratie et du multipartisme, encouragés en cela par la démarche entreprise en URSS par Michaël GORBATCHEV qui instituait la « glasnost ».

De nombreuses manifestations se déroulaient non seulement à Pékin qui en était l'épicentre, mais dans de nombreuses villes chinoises telle que Shanghai.

Le 4 Juin, sur la place Tian'anmen, alors que la loi martiale était décrétée, l'armée tire sur les manifestants faisant ainsi de nombreuses victimes. Chacun de nous se souvient de l'image de cet étudiant chinois qui faisait face à un char de la 28^{ème} armée chargée de défendre Pékin.

Dans d'autres villes, il y aura également des victimes et selon les organismes le nombre de morts se situe entre 300 et 3500.

Et le massacre ne s'arrête pas là puisque de nombreuses arrestations, condamnations à mort et exécutions suivront dans les mois suivants.

Je terminerai en rappelant que même de nos jours, dans certains pays il est difficile, voire impossible, de manifester et davantage encore d'être entendu et soutenu.

L'ordre du jour étant clos,

La séance est levée à 20 Heures 50.

La Parole est donnée à la salle. - Pas de questions.

Le Maire,
Alain DEZEMPTÉ,